

TPE - PAIEMENT EN 3 FOIS OU LE P3F



QU'EST-CE QUE LE PAIEMENT EN 3 FOIS OU P3F ?

Le paiement par carte bancaire sur un TPE Banque de Tahiti permet au commerçant d'échelonner le montant de l'achat en 3 mensualités.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

- Il faut qu'un TPE accepte le paiement en 3 fois: cette fonctionnalité est à disposition sur les TPE Banque de Tahiti pour lesquels la fonctionnalité a été demandée.

Pour effectuer un paiement en 3 fois

- 1 - Au moment du paiement, le commerçant clique sur la fonctionnalité P3F de son TPE,
- 2 - Il passe la carte dans son terminal,
- 3 - Les 3 opérations (une par mois) sont comptabilisées: la 1ère le jour de l'achat et les 2 autres les mois M+1 et M+2 après l'achat.

QUELS BÉNÉFICES POUR VOUS ?

Les **+** pour nos clients

- Pour le commerçant:

- Vous attirez plus de clients grâce à cette fonctionnalité ,
- Vous bénéficiez d'une offre attractive à moindre coût !

- Pour le client, il peut fractionner son paiement sur 3 mois

BESOIN D'UN CONSEIL PERSONNALISÉ ?

Contactez votre chargé(e) de compte

- pour des informations complémentaires
- pour vous expliquer en détail les **+** du P3F



Plus d'infos sur www.banque-tahiti.pf



**Banque
de Tahiti**